

Recours au Règlement

Une voix: C'est important.

M. le Président: Oui, la question est importante, et j'ai entendu les arguments. La parole est au député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): J'avais l'intention d'être bref, monsieur le Président. Le leader parlementaire du gouvernement a soulevé un certain nombre de points intéressants mardi. Il a notamment demandé à la présidence si les amendements proposés par le Sénat étaient recevables, s'ils l'auraient été s'ils avaient d'abord été présentés à la Chambre et si l'acceptation de ces amendements n'entraînait pas le rejet du projet de loi initial du gouvernement, soulevant ainsi une question de confiance.

Je voudrais rappeler les commentaires du leader parlementaire de mon parti. Je trouve étrange la logique du gouvernement. Quand le premier message est arrivé du Sénat, comme nous l'avons appris, le gouvernement n'a soulevé aucune question de procédure dans cette enceinte et il a formulé sa réponse qu'il a imposée à la Chambre au moyen de la clôture.

La question se pose donc de savoir si le Président peut juger irrecevable un message de l'autre endroit. Je ne pensais pas que notre Président pouvait assumer cette responsabilité, mais si vous l'assumez, monsieur le Président, d'autres questions intéressantes en découleront.

Par exemple, le Président du Sénat pourrait-il, lui aussi, juger irrecevable un message de cet endroit? La majorité du Sénat pourrait-elle renverser une décision de son président déclarant recevable un message de cet endroit-ci? Autrement dit, en poussant plus loin cette logique, la majorité du Sénat pourrait rejeter par des manoeuvres de procédure des projets de loi du gouvernement qui arrivent à cet endroit.

Ensuite, si la Chambre étudie des amendements du Sénat que le gouvernement estime contraires au principe d'un projet de loi, s'agit-il alors d'une question de confiance à l'endroit du gouvernement? Peut-être. Avant d'aller plus loin, je voudrais reprendre les arguments de mon collègue de Kingston et les Îles concernant la question de savoir si le projet de loi est une mesure financière. Ce n'est pas une mesure financière au sens habituel du mot. Elle ne prévoit pas de prélèvement de taxes ni d'augmentation des dépenses du gouvernement. Elle ne lui fait pas dépenser d'argent. Il serait plus exact de dire qu'elle propose une réduction de dépenses.

Si le projet de loi était rejeté, la question de confiance se poserait-elle à la Chambre? Le Sénat a rejeté des projets de loi qui étaient des mesures financières d'une façon plus évidente que le projet de loi C-21. En fait, je crois que c'est un Sénat dominé par les conservateurs qui a renversé le premier projet de loi sur les pensions de vieillesse, il y des années. Mais était-ce une question de confiance à l'endroit du gouvernement? Non, monsieur le Président.

Essentiellement, vous constaterez je pense que les arguments de mon collègue le leader parlementaire du gouvernement concernent l'autre endroit et n'ont rien à voir avec les pouvoirs dont vous disposez ici à la Chambre. Si le gouvernement est malheureux des attributions que la Constitution accorde au Sénat, je l'inviterai à procéder de la façon normale, et qui sait, il recueillera peut-être même l'appui de mon parti à une réforme valable du Sénat. Mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, sait comme nous tous que vos fonctions de président de la Chambre vous interdisent de vous prononcer en matière juridique ou constitutionnelle.

J'ai quelques très brèves observations à présenter. Tout d'abord, il faut bien comprendre que diverses solutions s'offrent au gouvernement dans le choix d'une réponse à donner au message du Sénat relatif aux amendements à la Loi sur l'assurance-chômage. Je n'en mentionnerai qu'une, puisque vous avez dit, je pense, que vous ne tenez pas à entendre la litanie des choix qui se présentent au gouvernement.

Donc le gouvernement pourrait bien sûr accepter les amendements du Sénat, ce qui lui éviterait de vous demander de les déclarer irrecevables pour s'éviter l'embarras de les repousser. Je dirai entre parenthèses que ces amendements du Sénat correspondent à la position du Parti libéral sur le projet de loi d'assurance-chômage et n'ont pas l'appui de notre parti.

Je pense qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que, de la façon dont le Parlement fonctionne actuellement, les Canadiens cherchent d'autres voies pour exposer leurs griefs. J'estime que si mon collègue est en difficulté, c'est par la faute principalement du gouvernement lui-même. C'est au gouvernement qu'il appartient maintenant de comprendre la gravité de la situation et d'agir en conséquence. Ce qu'il faut ce n'est pas d'invoquer le Règlement à tout propos mais d'écouter les Canadiens.

M. le Président: Je remercie le député d'avoir condensé l'argumentation de son parti. Je sais qu'il adressera